

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite, Mayot Vincent, Richon Isabelle, Besset Grégory, Valancony Tiphaine, Mantelin Julien, Boyer Anne,

Absents excusés : Cohen Jean-Philippe, pouvoir à Parat René, Schmelzle Jean-François, pouvoir à Olgne Patrick, Delattre Nicolas, pouvoir à Agnès Peyrache, Plenet Jaouen, pouvoir à Catherine Moreau, Lebailly Laurence, Alègre Carlos, Boutoumit Amina, Auternaud Audrey, Martin Grégoire

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 **Présents** : 14 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 18

D2022-059 – Budget annexe Production d'énergie photovoltaïque – Délibération Budgétaire Modificative n°1

Vu la demande du Service de Gestion Comptable,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le principe des intérêts courus non échus (ICNE) résulte de l'impératif comptable du rattachement à l'exercice des charges et produits. La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés.

D/R	Chapitre/article	Libellé	Montant	Montant
D	011/61521	Bâtiments publics	- 800.00	
D	011/6061	Fournitures non stockés	- 750.00	
D	66/661121	ICNE de l'année	1 550.00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE les modifications du budget annexe telles que présentées

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Le Maire,